



**Fermacell Firepanel A1**  
**DÉCLARATION DES PERFORMANCES**  
**N° FC 0004**

1. Code d'identification unique du produit type:

**EN 15283-2 – GF-I W2-C1**

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

**Fermacell**

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

**Plaque de fibres-gypse destinée à la protection incendie**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

**Fermacell GmbH**  
**Düsseldorfer Landstraße 395**  
**D-47259 Duisburg**

**Tel. +49800 5235665**

**Fax +49800 5356578**

**E-Mail info@xella.com**

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

**Systeme 3**

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

**L'institut MPA de Braunschweig a réslisé un essai a délivré un rap-  
port d'essai et un rapport de classement (1012/344/11) en date du  
02.05.2011**



### 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Symbole (EN 15283-2)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Comportement au feu	R2F	A1	EN 15283-2
Résistance au cisaillement	↑↓	NPD	EN 15283-2
Coefficient résistance à la diffusion de la vapeur d'eau	$\mu$	16	EN 15283-2
Conductibilité thermique	$\lambda$	0,38 W/mK	EN 15283-2
Résistance à la flexion	F	atteint	EN 15283-2
Indice d'affaiblissement acoustique	R	Voir la documentation du fabricant	EN 15283-2
Résistance aux chocs	→		
Coefficient d'absorption	$\alpha$		

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

-

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Dr. Jörg Brinkmann (CEO)

Duisburg, 01.04.2016

(date et lieu)

-----  
(signature)